

TAXE D'APPRENTISSAGE

université
PARIS-SACLAY

FACULTÉ DE
PHARMACIE

2023

Investissez avec nous dans la formation
des **pharmaciens** de demain !

Participez à nos projets !

Chaque année, les recettes de la taxe d'apprentissage sont intégralement investies dans des projets au service de la formation de nos étudiants :

- Achat de **matériel digital** (tablettes, PC)
- Achat de **matériel scientifique** de qualité
- **Aménagement de salles pédagogiques spécialisées** : laboratoire de langues, salles de travaux pratiques
- Développement d'un **corps professoral renommé** et interventions de professionnels associés
- Mise en place **d'exercices pédagogiques « grandeur nature »** (créations fictives d'entreprises et de projets pharmaceutiques innovants...)

Nous verser votre Taxe d'Apprentissage c'est :

- ▶ Améliorer le cursus pédagogique de vos futurs collaborateurs
- ▶ Soutenir les formations professionnalisantes
- ▶ Faire partie d'un réseau d'acteurs de l'innovation dans le domaine pharmaceutique



300

Pharmaciens diplômés chaque année



22

Parcours de master dont 9 en apprentissage



3000

Étudiants

Plus d'information :



COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

1. DÉCLARATION DE VOTRE SOLDE

Saisissez votre déclaration sociale nominative et déclarez votre solde de la Taxe d'Apprentissage au titre de la Masse Salariale 2022 dès le 1^{er} avril 2023.

2. CONNECTION À LA PLATEFORME SOLTÉA

Désignez la Faculté de Pharmacie de l'Université Paris-Saclay ou une de ses formations référencées avant le **7 SEPTEMBRE 2023** sur la plateforme **SOLTÉA** : www.soltea.gouv.fr

Affectez votre Taxe d'Apprentissage avec le code UAI de la Faculté de Pharmacie : 0912 472T

3. DITES-NOUS QUE VOUS NOUS SOUTENEZ !

Envoyez le formulaire d'intention de versement ci-joint à la Faculté ou remplissez-le en ligne : www.pharmacie.universite-paris-saclay.fr/faculte/taxe-dapprentissage

Pour nous soutenir, la déclaration sur la plateforme SOLTÉA est obligatoire.

CONTACT

Sandrine BECUWE, *Responsable du service financier de la Faculté de Pharmacie*
Mail : sandrine.becuwe@universite-paris-saclay.fr

INFORMATIONS UTILES :

La Faculté est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage pour la catégorie B (Bac+3 au Doctorat)

Établissement : Faculté de Pharmacie de l'Université Paris-Saclay
17 avenue des Sciences - 91400 Orsay

N°SIRET : 130 026 024 000 54

Code APE : 8542 Z

Code UAI de l'Université Paris-Saclay : 0912 408 Y

Pour tout versement à destination de l'UFR Pharmacie, préciser également le code UAI de la Faculté : **0912 472T**

Bénéficiaire : faire précéder de la mention « Diplôme de Docteur en Pharmacie » puis la formation ou l'enseignant d'attribution